

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DENÉE***

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents : Mme GUILLET Priscille, M MAUDET Daniel, M GANNE Philippe, Mme MONNET Annie, Mme JURET Nolwen, Mme DEPORTES Isabelle

Absents :

Mme HASQUIN qui a donné pouvoir à Mme MONNET Annie
Mr BERTRAND Emmanuel qui a donné pouvoir à Mr GANNE Philippe
Mme JURET Marie-Laure
Mr PAILLAT Anthony

Date de la convocation	06/10/2025
Date d'affichage	06/10/2025
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	6
Nombre de votants	8

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEPORTES

DCM_2025-68 – ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

Présentation synthétique

La Consultation a pour objet la réalisation de travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque municipale.

Le marché portait sur 10 lots pour un montant estimé à 263 537.84 euros HT.

N° du Lot	Intitulé du Lot
1	Démolition/VRD/Gros œuvre
2	Charpente bois/ossature et Bois/Bardage
3	Couverture Bac acier-étanchéité - zinguerie
4	Menuiseries extérieures et intérieures
5	Plâtrerie- cloisons sèches – isolation – faux plafonds suspendus
6	Chape - faïence
7	Peinture – sols souples - nettoyage
8	Électricité – courants forts et faibles
9	Chauffage - ventilation
10	Espaces Verts

Compte tenu du montant global du marché, la procédure de dévolution est passée, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique selon une procédure adaptée.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 juillet 2025 à 12 heures, Vingt-deux offres ont été déposées, trois lots sont restés sans réponse (Lots 2,3 et 10).

Au vu de l'analyse technique et financière des offres par le Cabinet d'architectes BEE Architecture, il est proposé de retenir

N° du Lot	Intitulé du Lot	Attributaires	Montant en € HT
1	Démolition/VRD/Gros œuvre	EGDC Services	83 000.00 €
2	Charpente bois/ossature et Bois/Bardage	Atelier BOUTIN POIREAU	33 928.87 €
3	Couverture Bac acier-étanchéité - zinguerie	AICP DESNOES	15 045.90 €
4	Menuiseries extérieures et intérieures	TMA Menuiseries	28 693.23 €
5	Plâtrerie- cloisons sèches – isolation – faux plafonds suspendus	MGRNOTOT	32 496.12 €
6	Chape - faïence	GUILLOT Carrelage	2 746.07 €
7	Peinture – sols souples - nettoyage	VALLEE ATLANTIQUE	18 391.43 €
8	Electricité – courants forts et faibles	ATEBI ENERGIES	20 789.86 €
9	Chauffage - ventilation	HERVE THERMIQUE	20 535.66 €
10	Espaces Verts	SARL CLOUET	19 024.41 €

TOTAL HT **274 651.55 €**

Le surcoût de la consultation est d'environ 10 000 € par rapport à l'estimation initiale, cela est dû à une révision du lot électricité notamment et une sous-estimation du lot N°1.

Après concertation et débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Considérant la procédure et les offres reçues ;
Entendu le rapport d'analyse des offres ;
Le Conseil est invité à débattre

Il est proposé de retenir les offres suivantes :

N° du Lot	Intitulé du Lot	Attributaires	Montant en € HT
1	Démolition/VRD/Gros œuvre	EGDC Services	83 000.00 €
2	Charpente bois/ossature et Bois/Bardage	Atelier BOUTIN POIREAU	33 928.87 €
3	Couverture Bac acier-étanchéité - zinguerie	AICP DESNOES	15 045.90 €
4	Menuiseries extérieures et intérieures	TMA Menuiseries	28 693.23 €
5	Plâtrerie- cloisons sèches – isolation – faux plafonds suspendus	MGRNOTOT	32 496.12 €
6	Chape - faïence	GUILLOT Carrelage	2 746.07 €
7	Peinture – sols souples - nettoyage	VALLEE ATLANTIQUE	18 391.43 €
8	Electricité – courants forts et faibles	ATEBI ENERGIES	20 789.86 €
9	Chauffage - ventilation	HERVE THERMIQUE	20 535.66 €
10	Espaces Verts	SARL CLOUET	19 024.41 €

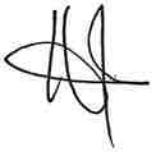
TOTAL HT **274 651.55 €**

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision
- D'imputer la dépense résultant des présents marchés sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.

Madame le Maire précise, que

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette CS 24111, 44041 NANTES CEDEX ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

La secrétaire de séance,
Mme Isabelle DEPORTES



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Denée, Le 22 octobre 2025
Priscille GUILLET, Maire



MAIRIE DE DENÉE
MUNICIPALITE
DU MONT-MAINE-ET-L'ORNE
R.F.